



Coronavirus COVID-19 Informations

Recommandations de la Confédération concernant l'élimination des ordures ménagères en cette période de pandémie

Le ramassage des ordures ménagères est soumis aux recommandations suivantes :

- les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés ;
- ces petits sacs doivent être fermés avec un noeud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac taxé ;
- les sacs taxés doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée) ;
- les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades (coronavirus Covid-19) ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Déchetterie communale

La déchetterie communale va ouvrir ses portes **le samedi 4 avril 2020 de 10h00 à 11h30 et ensuite toutes les deux semaines, jusqu'à nouvel avis**. Les Autorités communales recommandent à la population de se conformer aux règles de comportement données par le personnel communal. De plus, il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité. Les déchets non périssables ou propres peuvent être entreposés à la maison.

Solidarité communale

A la suite de la distribution du tout-ménage du 20 mars 2020, la Laiterie Fromagerie de Bourrignon met à disposition de la population un service de livraison pour vos achats tout en respectant les directives en matière d'hygiène. Il suffit de :



- passer commande par téléphone au 032 431 13 72 durant les heures d'ouverture du magasin ;
- payer à la livraison en espèces ou par carte de crédit.

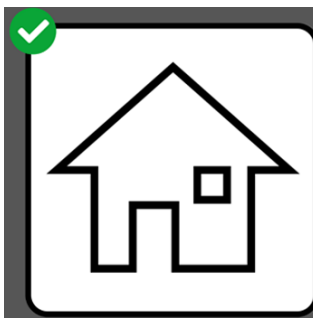
L'atelier « Autour du Pain » offre également ses services :

- tous les vendredis de 06h0 à 12h00 et de 16h00 à 19h00 pour la vente de pains, de tresses et de gâteaux. Il est possible de commander et de se faire livrer à domicile sur demande au 079 308 51 10 (Chantal Eggenschwiler) ou au 032 431 17 70 (Nicole Fähndrich) ;
- tous les mardis de 18h00 à 20h00 pour la vente de pizzas à l'emporter (commandes à passer jusqu'au lundi à 19h00 aux mêmes numéros que ci-dessus).

De plus, plusieurs personnes offrent leurs services pour effectuer les commissions ou autres :

- Madame et Monsieur Maryline et Stéphane Bloque, 078 687 92 77 ou 079 466 70 17 ;
- Monsieur Didier Torti, 079 848 39 59 ;
- Monsieur Peter Minder, 078 859 67 68.

Le Conseil communal en appelle à la responsabilité de chacun pour suivre strictement les consignes. **Les efforts consentis aujourd'hui permettront non seulement de sauver des vies mais également de retrouver au plus vite la « vraie vie ».**



Le Conseil fédéral et la Suisse ont besoin de vous.

**RESTEZ À LA MAISON.
SAUVEZ DES VIES.**

Exceptions :

- Vous devez acheter des aliments
- Vous devez vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie
- Vous devez aider d'autres personnes
- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible

Le Conseil communal